



un sourire pour Sénégal
a.s.b.l.

Siège Social :
rue du Panorama, 58
B-6782 Bébange
Tél: 0032 478 061 763
Tél: 00352 661 179 177

un sourire pour Sénégal - Luxembourg
a.s.b.l.

Siège Social :
rue Zénon Bernard, 16
L-4515 Differdange
Tél: 0032 478 061 763
Tél: 00352 661 179 177

INTERNET : www.unsourirepoursenegal.be MAIL : info@unsourirepoursenegal.be

un sourire pour
Sénégal

ENVIE DE PARRAINER UN ENFANT AU SENEGAL OU TOUT SIMPLEMENT DE SOUTENIR NOTRE ACTION ?

A.S.B.L. de droit
belge
enregistrée sous
le numéro
1000.775.724

A.S.B.L. de droit
luxembourgeois
enregistrée sous
le numéro
F 14588

L'association un sourire pour Sénégal a été créée le 4 octobre 2023.

Elle recherche des parrains/marraines en vue d'apporter une aide scolaire aux enfants les plus défavorisés du Sénégal, de la région Saly et M'bour. Adultes, ils seront les soutiens essentiels des leurs : ce sont ainsi des familles entières qui bénéficient de l'effort des nombreux parrains/marraines qui participent au projet.

L'A.S.B.L. a établi plusieurs critères stricts pour le choix des enfants. Elle sélectionne les enfants issus des familles réellement en difficultés ou orphelins, motivés par l'école, avec un maximum d'un enfant par famille. Le choix s'effectue sans préférence de sexe ou de religion, dans un pays où se côtoient 90 % de Musulmans, et 5 % de Catholiques.

L'Association s'engage à supporter tous les frais de scolarité de la première primaire jusqu'au bac, et intervient partiellement pour les études supérieures : frais d'inscription dans l'école, fournitures scolaires, frais de transport, cours de rattrapage...

Un sourire pour Sénégal A.S.B.L.

Tous les administrateurs et membres effectifs de l'ASBL sont bénévoles. Les frais en Europe sont quasi inexistantes, ce qui garantit une efficacité maximale des dons reçus.

Le système de parrainage

L'A.S.B.L. a opté pour un système de parrainage afin de trouver une source de financement. Elle recherche des personnes ou des groupes qui s'engagent à soutenir, en totalité, ou en partie, la scolarité d'un enfant. La prise en charge pour un parrain est en principe de 15 € par mois, chacun intervenant toutefois suivant ses possibilités ; en cas de montant inférieur ou de scolarité plus coûteuse (études supérieures), plusieurs parrainages peuvent être regroupés. L'engagement des parrains se limite théoriquement à une année scolaire, à charge de l'ASBL de retrouver d'autres parrains en cas de désaffectation, mais en général, les parrains poursuivent leur parrainage tout au long du cursus de l'enfant.

Deux options de parrainage sont possibles selon le souhait du parrain d'entrer ou pas en relation avec son filleul:

- soit un "parrainage-enfant " dans lequel le parrain reçoit le dossier de l'enfant parrainé, ainsi que ses bulletins de manière régulière, et pour lequel une relation personnelle est encouragée via notamment l'échange de courrier, mails, etc... ;
- soit un "parrainage-projet" qui finance de manière globale le projet sans désignation nominative d'un filleul.

**un sourire pour
Sénégal**

A.S.B.L. de droit
belge enregistrée
sous le numéro
1000.775.724

A.S.B.L. de droit
luxembourgeois
enregistrée sous
le numéro
F 14588

ENGAGEMENT DE PARRAINAGE OU DE SOUTIEN

à renvoyer à un sourire pour Sénégal ASBL

Je souhaite soutenir l'A.S.B.L. afin de permettre à des enfants sénégalais défavorisés de suivre une scolarité gratuite dans de bonnes conditions, et je choisis l'une des deux manières suivantes :

- Je souhaite soutenir le projet par un don mensuel deeuros (parrainage-projet).
- Je souhaite parrainer un enfant et m'engage à verser chaque mois la somme de 15 euros (parrainage-enfant)

Dans ce cas, je recevrai au début de la prochaine rentrée scolaire la fiche relative à mon filleul et serai tenu au courant de ses résultats. Je m'engage à correspondre avec lui.

- Ma préférence éventuelle (âge, sexe, études supérieures) :

Cette préférence ne sera pas nécessairement respectée ; la sélection d'enfants parrainés dépend de critères objectifs qui peuvent ne pas correspondre aux souhaits énoncés.

J'adresse dès le premier du mois suivant signature du formulaire un ordre permanent à ma banque en faveur de l'ASBL.

Dans ce cas, je recevrai en mars une attestation pour exonération fiscale en Belgique pour l'ensemble des dons > 40 € effectués l'année précédente. Cette attestation est acceptée par le fisc luxembourgeois et devrait être également acceptée dans les autres pays de la communauté européenne suite à l'arrêt de la Cour de Justice des C. E. dans l'affaire C-318/07.

Nom et Prénom :

Adresse :

Tél :

e-mail :

Le// 20.....

Signature